



Restauration Collective Casino

Comité Social et Economique
Réunion Ordinaire
15 Mai 2019

PROCES - VERBAL

ACCUEIL DES PARTICIPANTS – APPEL – PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte le mercredi 15 mai 2019 à 10 heures 05 par le Président Jerom Wohn STALLE VON PEIN, assisté de Audrey BAILLY et Aurélie POISEUIL, Assistantes RH sur le pôle Relations Sociales.

Aurélie POISEUIL procède à l'appel.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS

CARBOULEC Carmen	CFDT	Employée	RE CSTB
BELLANGER Matthias	CGT	Employé	RE CGT MONTREUIL
BALLANGER Gilles	CGT	Employé	RIE LE FORUM SAINT ETIENNE
BONNARD Frédéric	CGT	Employé	RIE ROVALTAIN
SADOUN Nadia	CGT	Employée	RIE VILLEBON SUR YVETTE « Acacia »
NEYBON Dalila	CGT	Employée	RIE ST ETIENNE SIEGE SOCIAL
GOLFIER Pascale	FO	Employée	RIE MONTBONNOT LRP
BROSSY Hakima	FO	Employée	CUISINE CENTRALE
BOUILLET Patrick	FO	Agent de maîtrise	RE TOUR ENGIE
DAOUD Mouloud	FO	Cadre	RE L'ACACIA
GUYONNET Valérie	FO	Employée	RIE ST PRIEST FACIMALP
LANGE Virginie	FO	Agent de maitrise	RIE ROVALTAIN
NOUBANKA Francis	FO	Employé	RE TOUR ENGIE
CHERIF Mazouri	UNSA	Employée	CUISINE CENTRALE
BACH Richard	CFE-CGC	Cadre	SIEGE SOCIAL
DEHAN Sophie	CFE-CGC	Cadre	RIE CHATEAU GOMBERT

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS

MOREIRA RODRIGUES Carla	CFDT	Employée	RE CSTB
TOURON Jean-Luc	CGT	Employé	RE SIEGE SOCIAL ST ETIENNE
TUCCI Éric	CGT	Employé	RE AIA DE CUERS
BOUYAN Rachida	FO	Employée	RA MONDIAL PLAINE COMMUNE
LICYR Mikaelle	FO	Employée	RE PARIS INSEP
LAMBIN Jonathan	FO	Employé	RS EHPAD GARANTEZ
TAHRATI Salia	FO	Employée	RE LYON 3 JEAN MOULIN
TRAVESSA Maria Alice	FO	Employée	RE TOUR ENGIE
VEY Myriam	FO	Agent de maitrise	RE LYON 3 JEAN MOULIN
SY Ndeye Khady	UNSA	Employée	RE TOUR ENGIE
VALETTE Patrice	CGT	Employé	RIE ROVALTAIN

REPRESENTANTS SYNDICAUX PRESENTS

MEHICHI Faima	CFE-CGC	Cadre	SIEGE SOCIAL
---------------	---------	-------	--------------

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS

BOUKHENFER Setti	CGT	Agent de maitrise	RE CREPS IDF
BROSSEAU Jonathan	FO	Employé	RIE ORLEANS CHARBONNIERES
STAELENS Olivier	UNSA	Agent de maitrise	RP BAPAUME

MEMBRES SUPPLEANTS ABSENTS

GORE Gislaine	CGT	Employée	RE CGT Montreuil
RENETEAU Thierry	CGT	Agent de maitrise	SYNCHROTRON
JOINVILLE Joseph	CGT	Employé	RE SIEGE SOCIAL VITRY
BERCOT Richard	FO	Employé	RIE BALFORT L'ETANG
DARNEAU Pascal	FO	Agent de Maîtrise	RE CHARRAL SABLE

BLANC Jérémy	CFE-CFC	Cadre	RIE LE FORUM ST ETIENNE
BIGOU Sylvia	UNSA	Employée	RIA MONTREUIL FRANCEAGRIMER
FOURNIER Martine	UNSA	Employée	RE MELOX BAGNOLS
BOUTINON Pauline	UNSA	Agent de Maîtrise	RA AEROCAMPUS AQUITAINE

REPRESENTANTS SYNDICAUX ABSENTS

SOARES DA SILVA Cristina	FO	Agent de Maîtrise	RE NOVARTIS TERRAY
DUPONT Nicolas	CGT	Cadre	RE CEA FONTENAY AUX ROSES
TERCHI Metaiche	UNSA	Agent de Maîtrise	RA MUSEE DU QUAÏ BRANLY

Jerom Wohn STALLE VON PEIN présente l'ordre du jour du CSE du 15 mai 2019 :

10H00	Accueil et appel des participants, présentation de l'ordre du jour
10H05	Informations de la direction
10H15	Informations du CSE
10H25	Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 22 mars 2019
10H30	Consultation du CSE sur les orientations stratégiques 2019 de la société R2C dans le cadre de l'Information-Consultation du CSE
11H00	Consultation du CSE sur le projet de cession par Casino Restauration à la société Compass Group France de 100% des titres de la société R2C dans le cadre de l'Information-Consultation du CSE
12H00	Information et Consultation des membres du CSE sur les propositions de reclassement envisagées dans le cadre de la procédure d'inaptitude de Monsieur Eric STALPORT
12H30	Pause-déjeuner
14H00	Rapport de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail
14H30	Point sur les œuvres sociales et frais de fonctionnement
15H30	Recomposition des commissions du CSE
16H00	Réclamations individuelles et collectives
17H00	Fin prévisionnelle du Comité Social et Economique

Dans le cadre des différentes consultations inscrites à l'ordre du jour, le recensement des votants est réalisé :

- **FO : 8 votants** : GOLFIER Pascale, BOUILLET Patrick, BROSSY Hakima, GUYONNET Valérie, NOUBANKA Francis, LANGE Virginie, LYCIR Mikaelle et BOUYAN Rachida
- **CGT : 7 votants** : BONNARD Frédéric, NEYBON Dalila, SADOON Nadia, BALLANGER Gilles, BELLANGER Matthias, TUCCI Éric et VALETTE Patrice
- **UNSA : 4 votants** : CHERIF Mazouri et SY Ndeye Khady / Olivier STAELENS est remplacé par Myriam VEY (FO) ; Martine FOURNIER est remplacée par Salia TAHRATI (FO)
- **CFE-CGC : 2 votants** : BACH Richard et DEHAN Sophie
- **CFDT : 1 votant** : CARBOULEC Carmen
- **TOTAL : 22 votants**

Mazouri CHERIF (UNSA) signale que l'UNSA a droit à 4 votes : en l'absence de 2 élus, elle souhaite savoir si elle peut demander 2 votes à FO.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN répond qu'il n'est pas possible de prendre 2 voix à FO. L'UNSA a droit à 4 voix mais, aujourd'hui, elle n'en a que 2 : elle a la possibilité de récupérer 2 voix complémentaires dans une autre organisation syndicale mais pas de son choix et sur l'élu qui a le plus de voix.

Audrey BAILLY précise qu'il faut un employé et un agent de maîtrise :

- Collège Employé : Salia TAHRATI (FO) remplace Martine FOURNIER (UNSA)
- Collège Agent de maîtrise : Myriam VEY (FO) remplace Olivier STAELENS (UNSA)
- 4 voix pour FO
- 22 votants

II. INFORMATIONS DE LA DIRECTION

Jerom Wohn STALLE VON PEIN informe qu'un point va être fait sur les membres du CSE. En effet, suite à certaines pertes de marché (ou suite à des départs), certains membres ne sont plus présents au sein du CSE. Il est donc nécessaire de les remplacer :

- FO : départ de Daniel ZANFORLINI
- CGT : départ de Wahida FAIDI
- UNSA : départs de Mansour BOUDAM et Rose-Flore DIAMBAKA

Ces titulaires doivent être remplacés par les suppléants : le remplacement n'est pas au choix de l'organisation syndicale et se fait en fonction du nombre de voix obtenues.

Les remplacements seraient les suivants :

- FO : Daniel ZANFORLINI remplacé par Mikaelle LICYR
- CGT : Wahida FAIDI remplacée par Joseph JOINVILLE
- UNSA : Mansour BOUDAM remplacé par Martine FOURNIER ; Rose Flore DIAMBAKA remplacée par Sylvia BIGOU

Frédéric BONNARD (CGT) pense qu'à l'avenir, la question des remplacements pourrait être mise dans le Règlement Intérieur. Il pourrait y avoir un avenant en complément ou à la place de l'article 2314-37.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN en convient. Cette question n'avait pas été suffisamment anticipée mais, dans le cadre des pertes et des reprises de marchés qui arrivent régulièrement chez R2C il peut y avoir des mouvements d'élus.

Frédéric BONNARD (CGT) ajoute que cela peut très vite enlever des élus. Le code du travail prévoit la possibilité de faire entrer des non-élus lorsqu'il n'y a plus de suppléants mais, avant d'en arriver là, il faut utiliser tous les moyens possibles. Il demande s'il est possible de remettre ce point afin d'élaborer quelques lignes à mettre dans le Règlement Intérieur.

Jonathan LAMBIN (FO) revient sur l'article 2314-37 : le système visant à prendre l' élu suivant qui a le plus de voix c'est uniquement dans le cas où il n'y a pas d' élu suppléant sur la liste présentée par une organisation syndicale qui souhaite changer son titulaire.

Aurélie POISEUIL donne lecture de la jurisprudence datant de 1981 : « Lorsqu'il existe plusieurs suppléants relevant du même collège et de la même catégorie, élus de la même organisation syndicale on retiendra le suppléant qui a obtenu le plus de voix. »

Pascale GOLFIER (FO) demande ce qu'il se passe si le suppléant ne souhaite pas devenir titulaire.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN précise que c'est le suivant qui est pris. Il revient sur la proposition de M. BONNARD : le Règlement Intérieur pourrait être révisé, le point juridique doit être travaillé en fonction du Code du travail et de la jurisprudence en cours.

Le point sera repris au cours de la présente réunion.

Le sujet est traité après la pause-déjeuner.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN explique que, même dans le cadre d'accords ou de Règlement Intérieur, il n'est pas possible d'aller plus loin que le Code du Travail qui légifère cette notion de suppléant. Il ne sera donc pas possible de choisir, par exemple dans sa propre organisation syndicale, le suppléant qui remplacera le titulaire. Le service Juridique a été contacté pour savoir s'il y avait cette possibilité et ce n'est pas faisable.

Frédéric BONNARD (CGT) déclare ne pas partager ce point : il y a une jurisprudence (même si ce n'est pas une jurisprudence constante pour l'instant) et cela se fait dans d'autres comités d'établissements et

dans des CSE (dans les Règlements Intérieurs). Pour l'instant, le Code du Travail est assez vague. Si c'est décidé à l'unanimité dans un Règlement Intérieur cela doit aller.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN déclare que le sujet sera soumis à l'Inspecteur du travail. Il devrait y avoir un CSE extraordinaire en juin et, si besoin, à cette occasion le Règlement Intérieur pourra être réouvert pour insérer ce point.

En attendant, le Code du travail sera respecté et le remplacement se fera en fonction du nombre de voix recueillies par le suppléant.

Liste des élus suppléants (suivant le nombre de voix obtenues) pouvant remplacer M. ZANFORLINI pour FO :

- Mikaelle LICYR (FO) refuserait ce remplacement
- Rachida BOUYAN (FO) refuserait ce remplacement
- Salia TAHRATI (FO) refuserait ce remplacement
- Richard BERCOT (absent)
- Marie-Alice TRAVESSA (FO) refuserait le remplacement
- Jonathan LAMBIN (FO) deviendrait titulaire

Jerom Wohn STALLE VON PEIN annonce que les suppléants ne souhaitant pas être titulaires devront faire parvenir un courrier à la DRH.

Pour la CGT, il signale qu'il faut procéder au remplacement de Wahida FAIDI.

Frédéric BONNARD (CGT) pense qu'il faut consulter l'Inspection du travail par rapport au Règlement Intérieur.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN demande si cela signifie que le cas de la CGT ne sera pas acté lors de la présente réunion.

Frédéric BONNARD (CGT) pense que ce serait mieux ainsi : le remplacement en fonction du nombre de voix pourrait être temporaire en attendant une réponse. Il signale que, pour remplacer Wahida FAIDI, ce serait Patrice VALETTE.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN précise qu'aujourd'hui, le sujet serait réglé en fonction du Code du travail.

Pour l'UNSA, il s'agit de remplacer M. BOUDAM et Mme DIAMBAKA. Parmi les suppléants, dans l'ordre :

- Martine FOURNIER (absente)
- Sylvia BIGOU (absente)
- Ndeye Khadi SY devient titulaire
- Pauline BOUTINON devient titulaire

Mazouri CHERIF (UNSA) constate que son organisation syndicale perd une suppléante.

Audrey BAILLY signale que, même si le collègue ne correspond pas, il ne restait que deux suppléantes.

III. INFORMATIONS DU CSE

Jerom Wohn STALLE VON PEIN laisse la parole aux membres du CSE afin qu'ils puissent faire remonter des informations le cas échéant.

Frédéric BONNARD (CGT) annonce que les virements pour les Œuvres Sociales et les Frais de fonctionnement n'ont toujours pas été effectués.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN précise que le point sera évoqué lors de la présente réunion.

Frédéric BONNARD (CGT) explique avoir encore reçu les comptes de la BNP avec le virement d'un CSE (pour 9,50€) : il demande pendant combien de temps cela va durer.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN note ce point : normalement tous les CSE ont versé correctement et les comptes doivent être clôturés définitivement.

Frédéric BONNARD (CGT) évoque la validation des congés payés : comme cela n'a pas été fait, il pense que, de droit, tous les congés qui ont été posés ont été validés.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN répond par l'affirmative.

Frédéric BONNARD (CGT) rappelle que la DRH a voulu un CSE national : il faut que les congés soient validés en CSE comme cela se faisait avant dans les CSE d'établissements. Il faudrait savoir combien il y a eu de demandes et pour combien de personnes les congés n'ont pas pu être accordés.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle que, comme les congés doivent être validés au 1^{er} avril, tout congé posé est accepté.

Frédéric BONNARD (CGT) précise que certains ignorent la loi et font ce qu'ils veulent dans les établissements.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN annonce qu'une communication sera passée dans les établissements.

Frédéric BONNARD (CGT) explique que les refus doivent être motivés par le responsable devant le CSE.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN déclare qu'un point sera fait sur ce sujet avec un retour devant le CSE.

FO, l'UNSA, la CFDT et la CFE-CGC n'ont pas d'information à communiquer devant l'instance.

IV. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 MARS 2019

Jerom Wohn STALLE VON PEIN explique que, pour la troisième fois, un retour est fait sur le PV du 22 mars.

Patrice VALETTE (CGT) demande sur quelle partie porte la validation de ce jour.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle que l'ensemble du PV avait été validé hormis une remarque de la CFE-CGC sur la page 9 : Madame MEHICHI avait précisé que, lors de sa dernière intervention, elle mentionnait des zones géographiques plus précises que ce qui est repris dans le document. Les enregistrements ont été réécoutés : les propos de Mme MEHICHI sont inaudibles. Sur ce point, la modification ne sera pas effectuée : si des propos n'ont pas été tenus en séance, ils ne peuvent être mis dans le PV.

Une modification avait déjà été apportée par rapport au premier PV.

L'approbation du PV du 22 mars 2019 est soumise au vote de l'instance.

22 élus prennent part au vote :

- ***Le PV du CSE du 22 mars 2019 est approuvé à l'unanimité***

Jerom Wohn STALLE VON PEIN annonce que le PV doit être signé rapidement pour être diffusé au plus vite sur les établissements.

V. CONSULTATION DU CSE SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2019 DE LA SOCIETE R2C DANS LE CADRE DE L'INFORMATION-CONSULTATION DU CSE

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle que, lors de la précédente réunion, l'expert a présenté un rapport complet sur la situation économique et financière, sur la politique sociale et sur les orientations stratégiques.

L'ensemble des membres élus ont demandé le report de la consultation sur les orientations stratégiques afin d'avoir le temps de se positionner sur le rapport : le CSE est aujourd'hui réuni pour rendre un avis sur les orientations stratégiques 2019 de la société R2C.

Frédéric BONNARD (CGT) estime qu'il y a beaucoup de zones d'ombre et qu'il est difficile de savoir comment va se passer l'arrivée chez Compass. La stratégie a été définie par Casino mais, en juillet, la société va passer chez Compass. Le cabinet d'expertise a bien précisé qu'il faudrait se méfier de certains points : à date, personne ne sait si ce sera positif ou négatif.

La CGT s'abstiendra.

Pascale GOLFIER (FO) déclare que FO sera favorable sur le rapport de l'expert dans le cadre des orientations stratégiques 2019.

Mazouri CHERIF (UNSA) précise ne pas avoir assisté à la présentation de l'expert et ne pas avoir eu de remontées sur ce sujet.

Carmen CARBOULEC (CFDT) déclare s'abstenir.

Faima MEHICHI (CFE-CGC) précise que son organisation syndicale va s'abstenir. Il y a certes eu beaucoup d'informations mais l'avenir reste encore flou. L'expert a apporté un éclairage sur les nouvelles organisations mais, au vu de ce qu'il a annoncé, il risque d'y avoir de la casse sur l'avenir des employés, des agents de maîtrise et des cadres. Compass divulgue très peu d'informations sur ce qui va se passer après la cession : ils sont dans l'obligation de reprendre tout le personnel mais ils ne disent pas ce qu'ils vont faire des salariés après la cession. Tout ceci est encore trop flou pour pouvoir se prononcer sur quelque chose de positif.

Pascale GOLFIER (FO) estime qu'il va y avoir de la casse : à partir de là, les organisations syndicales vont avoir du travail à faire.

Faima MEHICHI (CFE-CGC) en convient et ajoute que c'est pour ça qu'il faudrait savoir sur quoi il va falloir travailler vraiment : sur ce point, il n'y a pas d'information. La chose qui ressort de l'expertise c'est que le pouvoir de Compass sur les salariés est de jouer la carte de la mobilité : cela risque d'être très violent pour certains qui n'auront pas d'autre choix que d'accepter et, s'ils n'acceptent pas, ce sera le chômage pour eux (et ce n'est pas dit qu'ils aient droit au chômage). Maintenant, il faudrait que Compass dise vraiment ce qu'il va se passer : pour l'instant, ils sont trop fermés sur le sujet. La cession était peut-être une bonne chose et le Groupe Casino se disait qu'il fallait préserver les salariés en ne les laissant pas partir avec du chômage mais, malheureusement, cela risque d'arriver.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle que, dans le cadre de ce projet, il est DRH de R2C et qu'il y aura encore des questions courant juin : il s'efforcera de répondre à l'ensemble des interrogations restantes. Il s'agit de ne pas laisser de zones d'ombre et d'inquiétudes pour les salariés. A l'issue du projet de cession, ce sera aux membres de l'instance de construire la suite : en attendant, tout ce qui peut être sécurisé et communiqué aujourd'hui est important.

Les orientations stratégiques 2019 de la société R2C sont soumises au vote de l'instance.

22 élus prennent part au vote :

- ***Favorable : 12***
- ***Défavorable : 0***
- ***Abstention : 10***

VI. CONSULTATION DU CSE SUR LE PROJET DE CESSIION PAR CASINO RESTAURATION A LA SOCIETE COMPASS GROUPE FRANCE DE 100% DES TITRES DE LA SOCIETE R2C DANS LE CADRE DE L'INFORMATION-CONSULTATION DU CSE

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle que les membres du CSE ont participé à plusieurs réunions concernant l'information sur le projet de cession par Casino Restauration à la société Compass Groupe France de 100% des titres de la société R2C :

- 21 février 2019
- 27 février 2019
- 7 mars 2019
- 12 mars 2019
- 19 mars 2019
- 22 mars 2019
- 17 avril 2019
- 9 mai 2019

L'information / consultation prévue sur 1 mois a été étendue sur 3 mois. Une expertise complète a été menée dans le cadre de ce projet.

Le DRH France de Casino est intervenu de même que le DRH de Compass.

De nombreux échanges se sont tenus au cours des différentes réunions : la DRH de R2C a essayé de creuser un maximum le sujet pour apporter les informations le plus rapidement possible.

Il s'enquiert d'éventuelles remarques ou déclarations des membres de l'instance.

Frédéric BONNARD (CGT) reprend les arguments évoqués sur la stratégie de l'entreprise : les gens sont toujours un peu dans le flou. Beaucoup de questions ont été posées : des réponses ont été apportées mais pas en totalité du côté de Compass. Des réponses devraient être fournies les 28 et 29 mai par rapport aux accords Groupe : ce n'est que le début de la discussion et il n'y a aucun engagement. Les élus vont faire en sorte que Compass tienne ses engagements. La CGT déplore le fait que l'avis ne puisse être reculé de trois semaines afin que les élus puissent garder des moyens de discussion face à Compass. Ces accords ont une incidence sur les salariés de R2C : certains accords ont été oubliés et ce point leur sera signalé. L'UES Compass a peut-être de meilleurs accords mais R2C n'intègre pas cette entité et reste une société à part entière : s'il n'y a pas de négociation, les accords Groupe seront perdus. Ils peuvent très bien entrer en discussion et puis dire demain que ça s'arrête : ce sera aux élus de faire le travail. Il y a beaucoup trop d'incertitudes : la CGT aurait voulu un peu plus de concret pour pouvoir bien se positionner.

Il y a des problèmes concernant les dates : la cession est prévue au 1^{er} juillet mais des bruits laissent penser que ce serait au 1^{er} juin ou au 1^{er} septembre. Du moment que l'avis sera donné par le CSE, Casino pourra vendre après communication à l'autorité de la concurrence : cela veut dire qu'au 1^{er} juin cela peut être jouable. Il faudra avoir l'information exacte quant à la date de vente.

L'avenir peut être beaucoup mieux que Casino car Compass c'est de la restauration collective, ils ont des acquis et des choses qu'ils savent mieux faire que Casino ; leurs statuts sont meilleurs.

L'avenir peut également être pire : la moitié des établissements de R2C peuvent être lâchés et c'est une crainte.

La CGT s'abstiendra sur ce vote.

Carmen CARBOULEC (CFDT) demande si les gens de chez Compass vont revenir en CSE avant la cession.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN signale qu'il n'est pas prévu que le DRH de Compass revienne devant l'instance.

Pascale GOLFIER (FO) explique que la vie de la restauration collective fait que la société perd des marchés et gagne des marchés : en restant chez R2C, le souci aurait été le même. Le rôle des élus est de défendre les salariés : dans toutes les fédérations, il y a des gens qui peuvent aider à affronter cette cession.

FO a voté favorablement les orientations stratégiques : sur le présent projet, ce sera aussi un vote favorable pour rester dans la même vision.

Mazouri CHERIF (UNSA) précise que l'UNSA va voter favorablement sur ce projet : à un moment, il faut avancer. Des questions se poseront encore après : ce sera aux élus de faire le travail.

La CFDT n'a pas de commentaire à formuler.

Faima MEHICHI (CFE-CGC) explique que la CFE-CGC n'est ni pour ni contre : il y a trop de flou. L'avenir des assistantes de direction, des diététiciennes, des responsables de secteurs... est inconnu. Il n'y a pas de vision sur le positionnement de Compass. Il n'y a pas de réponses sur les commerciaux à Poissy et Saint-Etienne.

Patrice VALETTE (CGT) s'interroge sur la manière d'obtenir des réponses aux questions posées à la direction de Compass. Il est difficile d'engager l'avenir des salariés sans avoir de certitudes avec des réponses qui paraissent importantes notamment sur les statuts et tout ce qui concerne les acquis.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle que les 28 et 29 mai, les interlocuteurs de Compass seront présents pour répondre aux questions sur les statuts. Sur la mutuelle et la prévoyance, un premier volet de réponses a été apporté : si besoin, le point pourra être approfondi. Pour le moment il n'y a pas de réponse sur le lieu de domiciliation pour les Stéphanois au niveau du siège social : nous nous efforcerons d'apporter une réponse courant juin. Toutes les questions encore sans réponse seront posées d'ici le 30 juin.

Richard BACH (CFE-CGC) signale qu'il y a aussi le siège à Paris.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN en convient : cela concerne les salariés de Saint-Etienne et Paris, les DR... La question est posée régulièrement à Compass pour savoir s'ils ont acté une localisation.

Richard BACH (CFE-CGC) évoque la partie purement opérationnelle et exploitation à partir du 1er juillet : il y a des interrogations sur le switch.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN explique que pour cette phase d'intégration, il y a des choses qui se feront très simplement et d'autres se feront sur un terme un peu plus long. Par exemple, la paie va durer plus longtemps que le 30 juin. Il est possible d'imaginer que la Comptabilité, les Achats... feront peut-être pareil. Chaque direction de service est en train de construire ce process pour savoir comment s'organiser.

Richard BACH (CFE-CGC) estime que ce n'est pas ingérable mais qu'il ne reste que le mois de juin.

Frédéric BONNARD (CGT) signale qu'il n'y a pas eu de discussion concernant le local du CSE, le matériel... Pour qu'il n'y ait pas de rupture, il faudrait que les élus gardent leurs numéros de téléphone. Ces sujets pourront être évoqués les 28 et 29 mai.

Patrice VALETTE (CGT) répète qu'il lui paraît difficile de requérir l'avis des membres du CSE aujourd'hui étant donné qu'il va y avoir des ateliers de travail avec Compass. A date, il est difficile de préjuger des réponses qui vont être fournies par Compass sur ces sujets. Il est délicat d'engager la responsabilité sur le devenir des salariés.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle qu'une information / consultation normale se fait en un mois : elle a été mise sur trois mois. Il y a eu un rapport d'expertise, 10 séances de travail avec des questions et des réponses...

Patrice VALETTE (CGT) signale que toutes les réponses n'ont pas été apportés sinon il n'y aurait pas de débat.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle que la consultation porte sur le projet de cession et pas sur l'intégration et le développement de la société dans le futur. Il reste des demandes complémentaires avec notamment une réunion de travail pour les accords Groupe. A un moment, il faut rendre un avis sur le projet.

Gilles BALLANGER (CGT) déclare qu'il aurait été préférable de rendre l'avis après la réunion des 28 et 29 mai.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN pense qu'en deux jours, il serait quand même étonnant d'avoir une vision sur les 17 accords Groupe et sur tout l'avenir de la société.

Frédéric BONNARD (CGT) explique que, sur la cession pure, la moitié du personnel est contre : les gens font partie d'un Groupe, certains ont des années d'ancienneté chez Casino... Il ne faut donc pas de baser que sur ça : il faut regarder le devenir et la pérennité de l'entreprise. La stratégie de Compass n'a pas été donnée et cela pose questions : les gens ne savent pas s'ils vont faire du low-cost, du meilleur, s'ils vont être intégrés au bout de 3 ans dans l'UES Compass (avec une négociation) ...

Faima MEHICHI (CFE-CGC) explique que si R2C continue comme aujourd'hui, la société va mettre la clé sous la porte. Il y a du rêve dans ce qui est proposé chez Compass avec une entreprise qui marche, qui a de vraies stratégies, qui s'implante... Compass, avec Sodexo et Elior, sont des groupes qui savent se remettre en question et ils ont cette force-là. Après, chez R2C, il y a le côté familial, les gens se connaissent depuis longtemps, ils essayent de trouver des solutions : chez Compass, il n'y aura pas tous ces aspects. C'est une entreprise qui fait du chiffre, qui a des résultats et qui a du travail. Reste à savoir s'ils vont garder les gens de R2C pour travailler avec eux. Les gens ne sont pas fermés face à cette cession qui apporte aussi une bouffé d'air frais mais il n'y a pas de garanties derrière : il y aura peut-être 1000 salariés sauvés pour qui ça va être génial et 400 qui vont se retrouver à la porte.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN déclare ne pas partager cette vision : un restaurant a besoin de salariés pour fonctionner et de commerciaux pour se développer.

Faima MEHICHI (CFE-CGC) rappelle que, chez R2C, il y a des cuisiniers qui n'ont pas le diplôme : chez Compass cela n'existe pas.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN explique qu'il y en a très peu.

Faima MEHICHI (CFE-CGC) estime qu'il y a encore beaucoup de questions sans réponses.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN déclare que tout changement amène des interrogations.

Faima MEHICHI (CFE-CGC) reprend l'exemple des gérants qui sont cadres alors que ce n'est pas le cas chez Compass.

Pour Jerom Wohn STALLE VON PEIN, c'est la structure de la société qui est comme ça : il ne faut pas imaginer que tout le monde va être remercié (les employés, les cuisiniers, les gérants, les commerciaux...). Si quelqu'un fait mal son travail, il sera mis face à ses propres responsabilités : c'est pareil dans toutes les entreprises. Si un commercial ne ramène aucun marché ou des marchés non rentables, ce n'est pas l'effet Compass qui va le faire quitter l'entreprise, nous pourrions également nous poser la question de ses compétences ?

Faima MEHICHI (CFE-CGC) estime qu'en termes de moyens, les commerciaux sont démotivés face à la charge de travail demandée : ils n'ont pas de réponses en interne à des questions spécifiques qui permettraient d'avoir le marché. Elle ajoute que le projet va avoir des impacts sur la totalité du personnel R2C. Il faudrait savoir ce qui est prévu, comment ils vont intégrer R2C... Elle précise ne pas avoir de réponse concernant le low-cost et demande comment R2C va vendre la même chose que EUREST, MEDIREST, SCOLAREST.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN répond que c'est le développement et que c'est une seconde étape. Concernant l'intégration immédiate de R2C, des réponses ont été apportées et elles figurent dans les différents PV de réunion. Le développement à long terme peut effectivement poser question mais cela ne fait pas partie du projet.

Frédéric BONNARD (CGT) estime qu'il y aura un impact sur les salariés au niveau des établissements. Il y a une autre façon de travailler que certains clients vont refuser. S'ils restent sur la méthodologie de travail mise en place par Casino sur les produits, il n'y aura pas d'impact : par contre, ce n'est pas leur objectif final car ils veulent rentabiliser l'opération et introduire peut-être de plus en plus de surgelés.

Faima MEHICHI (CFE-CGC) explique que Compass sera obligé de jouer le jeu concernant les cahiers des charges en place.

Le projet de cession par Casino Restauration à la société Compass Groupe France de 100% des titres de la société R2C est soumis au vote de l'instance.

22 élus prennent part au vote.

- **Favorable : 12**
- **Défavorable : 0**
- **Abstention : 10**

La séance est suspendue de 11 heures 10 à 11 heures 30.

VII. INFORMATION ET CONSULTATION DES MEMBRES DU CSE SUR LES PROPOSITIONS DE RECLASSEMENT ENVISAGEES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'INAPTITUDE DE MONSIEUR ERIC STALPORT

Aurélie POISEUIL procède à la lecture de la note relative aux propositions de reclassement envisagées dans le cadre de la procédure d'inaptitude de M. Éric STALPORT.

Un poste de caissier a pu être identifié au sein de la Société Restauration Collective Casino, sur l'établissement d'affectation de Monsieur Éric STALPORT, soit le Restaurant Inter-Entreprises « Le Forum » situé 57 rue des Aciéries à SAINT-ETIENNE (42951), susceptible de répondre aux préconisations du médecin de santé au travail.

Le poste de Caissier :

- Statut : Employé
- Poste occupé : Caissier
- Descriptif des tâches du poste : encaissement des convives
- Horaire hebdomadaire de travail : 10 heures, soit 2 heures par jour sur 5 jours (site ouvert du lundi au vendredi)
- Salaire mensuel brut : 557,41 €uros

Le poste suivant en vue de son reclassement suite à son inaptitude à son poste peut être proposé à Monsieur Éric STALPORT : « 12h00 –14h00 : Encaissement des convives : poste limité aux seules opérations de typage des produits. »

Ce poste serait donc proposé à Monsieur Éric STALPORT, à l'issue de l'avis consultatif qui sera exprimé par les membres du CSE sur les recherches de reclassement réalisées le concernant et présentées en séance.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN s'enquiert d'éventuelles observations suite à cette présentation.

Gilles BALLANGER explique travailler au Forum et précise que le courrier de la médecine du travail dit que le poste proposé « semble » compatible avec les restrictions : le mot « semble » paraît étrange. Il ajoute avoir eu M. STALPORT au téléphone et pense qu'il va refuser le poste à la caisse. Il demande si, sur toutes les recherches, il n'y avait que ce poste.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN explique que le dossier complet est envoyé à l'ensemble des DRH. Il y a beaucoup de restrictions pour ce salarié et cela devient tout de suite plus compliqué : il pense que le salarié va refuser n'importe quelle proposition.

Patrice VALETTE (CGT) souhaite savoir s'il y a eu une demande initiale du salarié sur le poste de reclassement.

Aurélie POISEUIL répond que, dans son entretien de reclassement, le salarié a seulement spécifié qu'il voulait un poste de 10 heures, en position assise, sans port de charges et sur la région stéphanoise.

Frédéric BONNARD (CGT) précise qu'une proposition de poste a été faite : cela ne veut pas dire que le CSE va prendre la décision pour le salarié. L'entreprise a répondu par rapport à la demande formulée par le salarié (10 heures, sans port de charges, en région stéphanoise...) : le CSE se positionnera par rapport à cela.

Les propositions de reclassement envisagées dans le cadre de la procédure d'inaptitude de Monsieur Éric STALPORT sont soumises au vote de l'instance.

22 élus prennent part au vote.

- ***Les propositions de reclassement envisagées dans le cadre de la procédure d'inaptitude de Monsieur Éric STALPORT sont approuvées à l'unanimité***

VIII. RAPPORT DE LA COMMISSION SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle que la deuxième CSSCT s'est tenue le 9 mai 2019. Il cède la parole à Richard BACH, rapporteur de la CSSCT.

Richard BACH présente les différents sujets évoqués lors de la CSSCT.

Bilan AT/MP : 1^{er} décembre 2018 / 31 mars 2019 :

- 30 évènements
- 26 accidents avec arrêt
- 4 accidents de trajet avec arrêt
- 47 AT/MP sans arrêt de travail
- Natures des accidents : prédominance sur la livraison (5 sur 30) mais tous les secteurs sont concernés
- Lieux sensibles : cuisine / préparation (40%) ; coupures, brûlures...
- Taux de fréquence : 46%
- Indice de fréquence : 28,97
- Taux de gravité : 0,71
- Natures et sièges : 63% sur les membres supérieurs (tête, mains) et, avec les blessures aux pieds, le taux dépasse les 80%
- Liste des établissements concernés sur 3 ans : Belfort a eu 6 AT en 2018 pour un effectif de 14 (soit 42%) ; l'établissement a été identifié comme étant potentiellement intéressant pour une inspection afin d'analyser les causes des accidents
- 2017/2018 : -37,5% d'accidents

Absentéisme :

- Baisse de -1,67%
- Progression sur les accidents de trajet

Actions à mettre en place en 2019 dans le cadre de l'accord Santé au Travail du 12 décembre 2016 :

- Produits lessiviels : pour le moment, il n'y a rien de changé et il faut attendre le changement de société
- Personnel exposé au froid : sur le tiers des salariés concernés, seule la moitié est correctement équipée ; il faudra établir une liste des établissements concernés par des ateliers réfrigérés et de faire le point sur la dotation de chacun
- Manutention / Postures : il n'y a pas de prévention : il serait bon d'élaborer une campagne de prévention avec une sensibilisation personnel / gérants (formation, affichage...) à diffuser dans les ateliers et dans les zones sensibles
- Matériel potentiellement dangereux : au vu de l'évolution des ateliers et des matériels, le nombre s'est réduit mais il est nécessaire de remettre à jour les fiches techniques de tous les process de nettoyage, d'utilisation et de manipulation

Point sur les inspections CSSCT : il serait bon de déclencher une inspection ; la première pourrait être menée sur le site de Belfort.

Pascale GOLFIER (FO) demande si dans les accidents de travail ou les conditions de santé / sécurité, la commission s'est penchée sur la problématique des dépressives, sur les salariés qui auraient fait un burn-out... Elle pense que ces thématiques pourraient être étudiées car, désormais, elles font partie intégrante de la vie quotidienne des salariés.

Gilles BALLANGER (CGT) signale que la réflexion a été faite mais, pour étudier ces cas, il faudrait avoir les remontées de la Direction. La CSSCT a obtenu un fichier sur les accidents du travail avec la nature du siège, le nom du restaurant... Le fichier ne signale pas de burn-out.

Richard BACH (CFE-CGC) précise que ce n'est pas nominatif et qu'il n'y a pas le motif médical.

Faima MEHICHI (CFE-CGC) pense que cela relève du secret médical : l'employeur n'a pas la raison de l'arrêt.

Gilles BALLANGER (CGT) explique que le CSE devrait mandater la CSSCT pour faire une inspection.

Pascale GOLFIER (FO) demande si aujourd'hui, elle soumet un problème, la CSSCT aura la possibilité de se déplacer pour rencontrer la personne concernée.

Patrick BOUILLET (FO) répond par l'affirmative.

Gilles BALLANGER (CGT) rappelle que les membres de la CSSCT avaient demandé des heures et un financement en plus et que la Direction a refusé. Il précise qu'il faut faire la distinction entre inspection et enquête.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN précise que la CSSCT a droit à 10 heures par mois mais, jusqu'alors aucune heure n'a été consommée.

Gilles BALLANGER (CGT) explique que les heures peuvent être consommées très vite et, pour faire une enquête, 10 heures ne suffiront pas.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle qu'avant d'aller sur les enquêtes, la CSSCT doit déclencher 4 inspections dans l'année : la CSSCT doit remonter l'ensemble de ses travaux aux membres du CSE. Les inspections doivent être définies, présentées aux membres du CSE, être votées pour qu'ensuite, les membres de la CSSCT puissent les réaliser. L'inspection doit être bien définie : il ne s'agit pas d'aller juste sur les établissements pour voir comment ça se passe. La définition de l'inspection permet aux élus du CSE d'avoir une vision bien précise de ce qu'il faut en attendre : un rapport doit ensuite être présenté en CSE

Patrick BOUILLET (FO) annonce que la CSSCT avait prévu de se rendre sur le site de Belfort afin de savoir pourquoi il y avait 6 AT sur 14 employés. Cette première inspection devrait être assez ciblée sur la QVT.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN demande si les membres de la CSSCT ont rédigé la résolution à présenter en CSE. Le document doit préciser quel établissement ou quelle région seront visités ; sur quelle période ; pour tel type d'inspection... Comme toute résolution déjà passée dans le CSE, il faut que ce soit un document sur lequel l'ensemble des membres vont voter donc il faut que ça soit construit.

Frédéric BONNARD (CGT) revient sur le bilan présenté en séance avec les chutes d'objets, les glissades, les coupures... et un taux de fréquence de 29%. Au-delà de ce constat, il demande quelle est l'analyse de la CSSCT et s'il s'agit d'un manque d'effectif, de postes de travail pas adaptés... Certains accidents pourraient être évités avec les chaussures ou les gants adaptés. Ce sont ces points que la CSSCT doit aller voir et, à partir de là, il sera possible de faire baisser le taux de fréquence. Lors de l'approbation du Règlement Intérieur, le fait que des moyens supplémentaires seraient donnés n'a pas été ajouté : il avait été dit que, si besoin, la DRH était ouverte sur ce sujet.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN précise être ouvert en cas de situation qui nécessiterait le besoin. Il y a 10 heures par mois et, depuis novembre, aucune heure n'a été consommée : avant de demander des heures supplémentaires, il faudrait consommer les 70 heures. Les heures et les moyens financiers supplémentaires ne seront pas donnés s'il n'y a pas de projet construit.

Frédéric BONNARD (CGT) signale que le CSE et la CSSCT sont tout nouveaux : il faut que cela se mette en place. Il ajoute que, lors d'un précédent CSE, les membres de la CSSCT avaient demandé des documents à la Direction : la commission n'a pas eu les documents en temps et en heure.

Gilles BALLANGER (CGT) explique que la CSSCT a eu les données sur les AT le 9 mai seulement.

La séance est suspendue de 12 heures 35 à 14 heures 05.

Aurélie POISEUIL donne lecture de la résolution relative au planning prévisionnel des inspections de la CSSCT :

« Lors de la réunion ordinaire du Comité Social et Economique du 15 mai 2019, les membres présents ont voté le planning prévisionnel de la Commission SSCT.

Ainsi, le Comité Social et Economique a décidé que les membres de la Commission SSCT se rendront sur les établissements suivants :

Restaurant de Belfort (situé 8 avenue de l'Etang – 90 000 BELFORT) dans le cadre d'une inspection thématique (Analyse des causes des AT-MP) au mois de juin 2019

Restaurant de Nantes (situé 4 Rue Alfred Kastler – 44307 Nantes) dans le cadre d'une inspection thématique (Bien-être et conditions de travail) au mois de juin 2019

La présente résolution est mise au vote du Comité Social et Economique.

Sur les 22 présents votants à la réunion ordinaire du 15 mai 2019, la présente résolution est adoptée à l'unanimité. »

La résolution relative au planning prévisionnel des inspections de la CSSCT est soumise au vote de l'instance.

22 élus prennent part au vote :

- ***La résolution relative au planning prévisionnel des inspections de la CSSCT est approuvée à l'unanimité***

La résolution est signée en séance par le Président et la Secrétaire du CSE.

La prochaine réunion de la CSSCT se tiendra le 3 juillet 2019.

IX. POINT SUR LES ŒUVRES SOCIALES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Comptes du CSE

Frédéric BONNARD (CGT) présente un point sur les comptes du CSE au 23 avril :

- Œuvres Sociales : solde de 165 981,35€
- Frais de Fonctionnement : solde de 105 447,43€

Le détail a été envoyé aux membres du CSE.

Ateliers 28/29 mai

La composition des délégations des organisations syndicales a été réalisée avant la pause déjeuner.

Pascale GOLFIER signale que, pour les négociations des 28 et 29 mai, les organisations syndicales doivent composer leurs délégations. Une rencontre se tiendra le lundi 27 mai à partir de 14 heures afin de s'organiser sur les accords, partager le travail et savoir qui prend quoi.

CGT :

- 28 mai : Frédéric BONNARD / Patrice VALETTE / Gilles BALLANGER
- 29 mai : Frédéric BONNARD / Patrice VALETTE / Jean-Luc TOURON

FO : 28 et 29 mai : Pascale GOLFIER / Patrick BOUILLET / Hakima BROSSY

UNSA : 28 et 29 mai : Mazouri CHERIF / Olivier STAELENS / Pauline BOUTINON

CFE-CGC :

- 28 mai : Jérôme LECOEUR / Faima MEHICHI / Richard BACH
- 29 mai : Sophie DEHAN / Faima MEHICHI / Richard BACH

CFDT : organisation syndicale non représentative

Frédéric BONNARD (CGT) présente les différents ateliers prévus lors des négociations avec Compass :

- Epargne salariale
- Egalité professionnelle
- Mutuelle / Prévoyance
- QVT
- Formation
- IRP
- Paie / Rémunération
- Digital

Quelques accords (Transport...) ont été oubliés par Compass : un mail leur sera envoyé pour leur signaler ce point. Il faudra également regarder un sujet comme Casino Evasion.

Il faudrait que chaque OS prenne 2 ou 3 thèmes afin de les travailler avant la réunion des 28 et 29 mai. Une synthèse pourra être faite lors de la réunion du 27 mai afin de porter tous ensemble les accords lors des négociations.

Thèmes choisis par les OS :

- CGT : Droit syndical / Dialogue social ; Mutuelle / Prévoyance
- CFE-CGC : QVT ; Epargne salariale
- UNSA : Epargne salariale / Egalité professionnelle
- FO : Formation

Cartes cadeaux

Frédéric BONNARD (CGT) signale que 367 personnes vont régulièrement sur le site COMITEO.

Les 20€ qui ont été donnés aux salariés reviendront au CSE s'ils ne sont pas utilisés d'ici juin.

768 salariés ont utilisé leur carte cadeaux soit environ la moitié des gens ; toutes les cartes ont été activées et elles sont valables jusqu'à la fin de l'année. Le CSE a financé ces cartes et, si elles ne sont pas utilisées, ce sera perdu.

Lors d'une précédente réunion, les membres de l'instance avaient validé l'attribution d'une carte pour les événements récurrents : comme il faut définir un événement, il y a l'opportunité de la Fête des Mères / Fête des Pères : ce thème doit être validé par l'instance. Une réunion de bureau permettra de définir si cela se fait sous forme de carte COMITEO (les salariés iront directement sur le site et c'est COMITEO qui gère).

La décision d'attribuer une carte cadeau pour la Fête des Mères / Fête des Pères est soumise au vote de l'instance.

22 élus prennent part au vote :

- ***L'attribution d'une carte cadeau pour la Fête des Mères / Fête des Pères est approuvée à l'unanimité***

Les événements (anniversaire, mariage, naissance...) ont été mis en place sur le site COMITEO : le dispositif peut être déclenché.

Œuvres sociales / Frais de fonctionnement

Jerom Wohn STALLE VON PEIN annonce que la BNP a reçu l'ordre de clôturer les comptes. Le message sera transmis au trésorier de l'instance.

Il fait un point sur le montant des subventions relatives aux frais de fonctionnement et œuvres sociales. 90% des sommes ont été versées : la comptabilité a bien effectué les virements et ils arriveront sur les comptes entre le 14 et le 16 mai.

- Œuvres sociales : 292 850,16€
- Frais de fonctionnement : 56 655€

Frédéric BONNARD (CGT) demande combien de salariés ont été comptabilisés : il précise qu'en décembre, il y en avait 1487.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN précise que le calcul est fait à partir de la masse salariale à fin décembre.

Frédéric BONNARD (CGT) demande s'il s'agit de l'effectif moyen de 2018.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN pense que cela a été fait sur l'effectif réel puisque les calculs ont été réalisés en mars / avril.

Frédéric BONNARD (CGT) rappelle que l'accord porte sur l'effectif en décembre : il demande s'il s'agit de l'effectif moyen ramené à celui de décembre. Cela ferait environ 200€ par salarié.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN explique que c'est la moyenne des effectifs ETP sur l'année.

Frédéric BONNARD (CGT) rappelle que l'accord prévoit que les méthodes de calcul soient envoyées.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN annonce que les modalités de calcul seront demandées à la DRIS.

Frédéric BONNARD (CGT) explique que, sur le versement de 90%, une partie va aller au CSE inter-entreprises, en œuvres sociales vers Evasion et en frais de fonctionnement vers ce CSE inter-entreprises et Evasion. Les 10% qui manquent devront être cherchés dans la nouvelle société qui arrive.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN confirme qu'un document récapitulatif des modalités de calcul sera envoyé.

X. RECOMPOSITION DES COMMISSIONS DU CSE

Jerom Wohn STALLE VON PEIN annonce que, suite à certaines pertes de marchés, le CSE de R2C se voit privé de certains de ses membres. Il convient de recomposer certaines commissions.

La Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail

Membres de la CSSCT :

- Jerom Wohn STALLE VON PEIN, Président
- Gilles BALLANGER (CGT)
- Patrick BOUILLET (FO)
- Hakima BROSSY (FO)
- Richard BACH (CFE-CGC)
- Mansour BOUDAM (UNSA)

Le remplacement de Mansour BOUDAM doit être effectué.

Le Président recense les candidats pour la CSSCT.

L'UNSA propose la candidature de Ndeye Khadi SY.

La CGT propose la candidature de Frédéric BONNARD.

FO et la CFE-CGC ne proposent pas de candidat.

Pascale GOLFIER (FO) rappelle que le CSE est en place depuis octobre et que les commissions ont démarré il n'y a pas très longtemps : suite à des pertes de marchés, des élus ont été perdus et cela peut arriver à toutes les organisations. Elle souhaite que les personnes qui se présentent pour une commission y aillent car il ne s'agit pas de recommencer les remplacements dans trois mois.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN en convient : la personne qui se met dans une commission doit être investie dans ce travail ; il faut s'assurer que c'est une personne venant d'un marché « pérenne ».

Les candidatures sont soumises au vote de l'instance.

22 élus prennent part au vote :

- **Ndeye Khadi SY (UNSA) : 5 voix**
- **Frédéric BONNARD (CGT) : 17 voix**

Mazouri CHERIF signale qu'au-delà de la CGT, la CSSCT comprend des membres de FO, de la CFE-CGC et qu'il n'y a pas l'UNSA ce qui n'est pas normal.

Pascale GOLFIER (FO) explique qu'aujourd'hui, pour un CSE ordinaire, il n'y a que deux personnes de l'UNSA et que FO a été obligé de donner deux voix. Elle ajoute qu'elle ne reviendra pas sur son vote.

Mazouri CHERIF (UNSA) précise que sa déléguée est en pleine élection pour DCF et qu'elle ne peut pas toujours venir ; Olivier STAELENS n'a pas pu venir aujourd'hui.

Pascale GOLFIER explique que soit, un élu est DCF soit il est R2C mais, à un moment, il faut faire un choix. Aujourd'hui, R2C est dans un passage transitoire : elle annonce que demain, chez Compass, si autour de la table les membres ne sont pas au complet cela ne fera pas sérieux. A un moment donné, FO se positionne et l'organisation ne va pas toujours du côté de l'UNSA ou du côté de la CGT.

Mazouri CHERIF signale que Mme SY est venue aux réunions alors qu'elle était en congé maternité jusqu'au 1^{er} avril.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN annonce que Frédéric BONNARD (CGT) est le nouveau membre de la CSSCT.

Commission Egalité professionnelle Femmes/Hommes

Pascale GOLFIER (FO) explique qu'il y a des bruits de couloirs : elle souhaite savoir si Mazouri CHERIF continue l'aventure avec Compass ou non.

Mazouri CHERIF (UNSA) estime qu'elle n'est pas obligée de répondre.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN ajoute que c'est un sujet personnel.

Mazouri CHERIF (UNSA) précise ne pas savoir ce que l'avenir lui réserve mais, aujourd'hui, elle est là et elle fait le travail comme tout le monde.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle qu'il s'agit du choix de chaque salarié de savoir s'il souhaite rester ou pas.

Pascale GOLFIER (FO) pense qu'en tant que DSC ou membre du CSE, il serait bien de le savoir pour le prochain CSE prévu le 4 juillet.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN déclare ne pas connaître la décision de l'ensemble des DSC.

Mazouri CHERIF (UNSA) explique faire en sorte de réaliser un bon travail avec l'instance : c'est tout ce qu'elle doit faire aujourd'hui. Elle ajoute ne pas pouvoir répondre quant à son avenir car, à date, elle ne sait pas.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN estime que la question était peut-être légitime mais, en pleine séance, il ne sait pas si cela peut faire avancer le sujet ou non. L'avis de chaque Représentant Syndical, Délégués Syndicaux Centraux, Délégués Syndicaux Groupe... se règle au cas par cas. Aujourd'hui, dans cette assemblée, l'ensemble des élus font partie de l'aventure Compass et c'est dans cet état d'esprit que le projet avance.

Richard BACH (CFE-CGC) ajoute que seul le Président est au courant des préavis en cours.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN précise que seul le DRH (et non le Président) connaît l'intimité de ce sujet-là.

La commission Egalité Professionnelle est composée de :

- Dalila NEYBON (CGT)
- Éric TUCCI (CGT)
- Hakima BROSSY (FO)
- Francis NOUBANKA (FO)
- Sophie DEHAN (CFE-CGC)
- Rose Flore DIAMBAKA (UNSA)

Il s'agit de procéder au remplacement de Rose Flore DIAMBAKA.

Le président fait appel à candidature pour la commission Egalité professionnelle Femmes / Hommes.

L'UNSA propose la candidature de Ndeye Khadi SY.

Ndeye Khadi SY déclare ne pas être intéressée par cette commission et ne souhaite pas se présenter.

FO propose la candidature de Jonathan LAMBIN.

La CGT et la CFE-CGC ne proposent pas de candidat.

L'UNSA propose la candidature de Mazouri CHERIF.

Mazouri CHERIF (UNSA) signale que cette commission ne comprend plus de membres issus de l'UNSA.

Pascale GOLFIER (FO) explique que, si après le refus de Mme SY, Mazouri CHERIF avait proposé sa candidature tout de suite, elle n'aurait pas présenté un candidat de FO et aurait donné ses voix à l'UNSA. Elle ajoute que lorsqu'on a été élu par des salariés on peut certes choisir une commission mais on ne dit pas qu'on ne veut pas telle autre car cela ne nous intéresse pas. La commission Egalité Professionnelle est aussi importante que les autres car elle apporte des éléments essentiels pour le fonctionnement de tout le monde.

FO retire la candidature de Jonathan LAMBIN.

La candidature de Mazouri CHERIF (UNSA) est soumise au vote de l'instance.

22 élus prennent part au vote :

- **Mazouri CHERIF (UNSA) : 12 voix**
- **Abstentions : 10 voix**

Jerom Wohn STALLE VON PEIN annonce que Mazouri CHERIF (UNSA) est élue membre de la commission Egalité Professionnelle Femmes / Hommes.

XI. RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

→ *Est-ce que le site EHPAD ONAC (Montmorency – TH719) va fermer ?*

Jerom Wohn STALLE VON PEIN annonce qu'il s'agit d'une question envoyée par FO.

Cet EHPAD va fermer au 30 mai : il passe en autogestion en termes de cuisine et, pour le ménage et les services en tous genres, le prestataire sera ELIOR Services.

Lors de la perte du marché de l'EHPAD du Rouvray, R2C a disputé un gros combat avec ELIOR Services mais la société n'avait pas voulu aller jusqu'au tribunal car il y avait des solutions pour les salariés. ELIOR Services n'a pas la même convention collective donc le transfert des salariés ne peut pas être acté. ELIOR se justifie d'une activité majoritairement de nettoyage : l'article 1224-1 ne peut pas s'appliquer. Les salariés auraient donc été transférés de force : pour l'EHPAD du Rouvray, R2C a préféré mettre les salariés sur d'autres établissements à proximité et cela s'était bien passé.

Pour l'EHPAD ONAC, le scénario s'est répété : le site passe en autogestion et ELIOR Services reprend l'activité de services. R2C a anticipé la situation et a déjà travaillé l'affectation de tous les salariés au sein des établissements parisiens.

2 salariées ont fait une demande de départ en rupture conventionnelle ou autre : elles voudraient plutôt partir en retraite qu'être réaffectées sur un établissement. Leur situation est à l'étude.

Les autres salariés se verront proposer des établissements à proximité pour continuer à travailler au sein de R2C.

Faima MEHICHI (CFE-CGC) souhaite savoir si R2C avait refait une proposition à l'établissement ONAC.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN répond par la négative. Les responsables du site ont décidé eux-mêmes de passer en autogestion sans refaire un appel d'offre sur le marché.

Frédéric BONNARD (CGT) demande depuis quand R2C est au courant.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN répond que la direction est au courant depuis la fin du moins d'avril. La difficulté vient du fait que la société savait qu'ils passaient en autogestion mais sur le volet de la cuisine : R2C attendait qu'il y ait un prestataire sur le service ce qui aurait permis de repositionner 8 salariés pour le service des personnes âgées.

Faima MEHICHI (CFE-CGC) explique que leurs cuisines ne sont pas réglementaires. Il y a eu l'intervention d'un consultant afin de remettre les cuisines aux normes : l'audit a été très dur avec le site et les travaux auraient été relativement chers par rapport à leur budget. Ils voulaient voir avec R2C s'il était possible de refaire un contrat pendant un an mais, en termes d'exploitation ils perdaient de l'argent et ne voulaient pas s'aligner sur une augmentation.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN ajoute qu'il y a une dizaine de jours, R2C a su que c'était ELIOR Services qui prenait la prestation de service. Contact a été pris avec ELIOR Services pour pousser quelques salariés mais ils arrivent avec leur propre personnel spécialisé dans le ménage et le nettoyage. Il semblerait que l'activité de portage de plateaux repas aux personnes âgées soit minimale chez eux alors qu'il faudrait 5 ou 6 salariés.

La responsable de secteur passe sur l'établissement d'ici la fin de semaine pour rencontrer les salariés et leur faire les propositions de repositionnement.

Faima MEHICHI (CFE-CGC) précise que la responsable de secteur fait du très bon travail.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN en convient.

Patrick BOUILLET (FO) explique avoir été contacté à propos de la TH719 : il lui a été précisé que, sur 8 salariés, il y en a 2 qui savent où ils vont mais que les 6 autres sont inquiets car ils ne savent pas où ils vont être mutés. Pour 2 employés, il manque quelques mois pour être à la retraite : ils aimeraient avoir un complément avant leur retraite. Pour l'instant, ils n'ont aucun renseignement d'où leur inquiétude car il ne reste que 15 jours. Les salariés l'ont contacté ainsi que Matthias BELLANGER (CGT) pour avoir des renseignements et être rassurés : il demande ce qu'il peut répondre à ces salariés.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN estime avoir apporté la réponse.

Pascale GOLFIER (FO) demande ce qu'il se passe si les propositions qui leurs seront faites ne correspondent pas tout à fait à ce qu'ils aimeraient.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle qu'il faut d'abord savoir comment s'organise l'établissement avant d'anticiper ce qui doit être fait. La DRH fait au plus vite mais elle s'est retrouvée avec une dizaine de salariés à remobiliser en 15 jours. Il y a eu le même cas sur le Rouvray : les salariés ont été payés 3 jours à rester chez eux le temps que l'entreprise les repositionne. Depuis l'annonce de l'arrivée d'ELIOR Services, R2C regarde toutes les possibilités de postes. Les salariés sont inquiets mais la mesure du problème a été prise et la responsable de secteur va passer cette semaine. Il y a assez de postes pour repositionner chaque personne.

Patrick BOUILLET (FO) demande s'il est possible de leur annoncer que la DRH a le dossier en main et qu'elle fait tout pour les reclasser dans les meilleures conditions.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN répond par l'affirmative. Si un salarié doit être repositionné à un endroit et un autre ailleurs mais qu'ils veulent inverser leurs postes, cela pourra se faire : l'objectif est que chaque salarié ait une proposition et qu'elle soit confortable pour cette personne qui subit cette situation. Il faudra que les salariés comprennent que ce n'est pas R2C qui a décidé de partir : c'est le site qui met la société dans cette situation. Quand il n'y a pas de repreneur (comme au Sésame, à Hérouville...) c'est au dernier prestataire à récupérer les salariés. Juridiquement, dans des cas comme ça, aucun texte de loi ne peut être appliqué.

Patrick BOUILLET (FO) estime que c'est un problème de forme : les salariés n'ont eu aucune information et ils sont en panique car la fin arrive dans 15 jours. Les membres du CSE n'étaient pas non plus au courant de cette situation.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN explique que, lorsqu'il n'a pas d'information, il ne peut pas aller vers les salariés : cela risquerait de les inquiéter davantage s'il leur est dit que le site va fermer mais que la société ne sait pas ce qu'il va leur arriver.

Patrick BOUILLET (FO) en convient et pense qu'il s'agit juste d'un problème de forme car les salariés n'avaient aucune communication sur le sujet.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN annonce que la communication va arriver.

Frédéric BONNARD (CGT) constate que la DRH est au courant depuis 15 jours : il y a eu un CSE la semaine dernière et les membres de l'instance n'ont pas été prévenus. Ils ont été alertés le 14 mai par les salariés : il aurait été bien que les élus aient une petite information disant qu'il y avait un problème et que la DRH était en train de regarder le point. Il demande si le reclassement des salariés ne va se faire que chez R2C ou si des postes seront regardés ailleurs dans le Groupe. L'accord qui existe dans le Groupe sur les souhaits des salariés en cas de transfert est encore applicable pour R2C : il serait bien de pouvoir l'utiliser.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN signale qu'en 15 jours il faut rebondir vite : il y a des opportunités chez R2C. R2C a été informée il y a 15 jours de la reprise par ELIOR Services : il a fallu du temps pour leur adresser la liste du personnel et pour recevoir leur réponse. Il ne peut pas se permettre de mettre des

gens en mobilité alors que, dans le cadre des contrats de prestation, normalement les gens partent avec le nouveau prestataire.

Frédéric BONNARD (CGT) mentionne la bourse de l'emploi sur laquelle les salariés peuvent aller.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle qu'il ne peut pas mettre les gens en mobilité tant qu'il ne sait pas qu'ELIOR Services ne les reprendra pas.

Frédéric BONNARD (CGT) signale que, maintenant, la DRH est au courant.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN demande si, en 15 jours, il a le temps de faire une recherche complète sur HM/SM, Cdiscount... Il y a des postes chez R2C : si les salariés sont contents avec ces postes, ils iront chez R2C ; si cela ne va pas, la situation sera traitée après. Les postes chez R2C sont les métiers les plus proches de ce qu'ils connaissent au quotidien.

Frédéric BONNARD (CGT) demande ce que cela coûte à la DRH de faire les propositions qu'il y a sur la bourse de l'emploi.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN répond que cela coûte du temps. Le sujet est pris comme il vient, la DRH essaye d'anticiper au maximum : 100% des salariés se verront repositionnés. Avant de proposer des postes en HM/SM, il faut proposer des métiers qui correspondent à ce que les gens font déjà au quotidien. Si demain, un salarié dit qu'il n'a pas envie de faire tel métier et qu'il veut aller voir ailleurs, un poste sera regardé dans le Groupe. Il y a des postes chez R2C et des besoins autour de chez eux.

Frédéric BONNARD (CGT) estime que l'un ne remplace pas l'autre : ça doit être en complément.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN précise que ce sera fait en complément en fonction de la demande du salarié.

Frédéric BONNARD (CGT) rappelle qu'il y a un accord.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN répond que l'accord sera mis en œuvre et rappelle que la CGT n'était pas signataire.

La séance est suspendue de 15 heures 40 à 16 heures.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN demande si les membres de l'instance ont d'autres réclamations à formuler.

→ **Remplacement des titulaires**

Jonathan LAMBIN (FO) revient sur le remplacement des titulaires et évoque le courrier demandé aux suppléants qui ne souhaitent pas devenir titulaires pour confirmer leur refus.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle qu'il a été dit que le sujet serait traité lors de la prochaine réunion de CSE.

Jonathan LAMBIN (FO) mentionne la jurisprudence 82-60.418 (5 mai 1983) qui prévoit qu'en cas de refus d'un suppléant de remplacer un titulaire, ce dernier perd sa fonction de représentant du personnel. C'est assimilé à une démission de fonction.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN déclare que le sujet sera approfondi : un retour sera fait devant l'instance lors de la prochaine réunion.

→ **CQP**

Pascale GOLFIER (FO) signale que certains dossiers de CQP semblent perdus.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN rappelle lui avoir demandé un mail avec le nom des personnes concernées afin de pouvoir creuser le sujet : il n'a rien reçu. Dès réception du mail, le sujet sera traité au plus vite.

→ **CSSCT**

Gilles BALLANGER (CGT) rappelle que la DRH devait présenter une matrice de fiche d'intervention pour la CSSCT.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN répond que le document sera envoyé.

→ **Demandes diverses (CGT)**

Frédéric BONNARD (CGT) liste plusieurs demandes :

- Les dates des prochains CSE extraordinaires
- Un point sur les congés payés devrait être fait lors d'un prochain CSE extraordinaire
- Les 42 primes : il demande si la DRH va faire en sorte de lisser ces primes avant l'arrivée chez Compass
- Les entretiens Prise de mandat / Fin de mandat : il faudra au moins faire les entretiens des DS et avoir un engagement sur les dates

Jerom Wohn STALLE VON PEIN répond qu'il ne reste que 3 DS à caler ; les entretiens de tous les DSC ont été fixés ; les engagements ont été pris pour les autres DS.

Frédéric BONNARD (FO) évoque les entretiens de prise de mandat des 44 élus. Lors d'une prise de mandat, l'entretien est fait par le gérant ou de directeur d'établissement mais là, il s'agit d'un CSE national.

Jerom Wohn STALLE VON PEIN revient sur le calendrier :

- CSE extraordinaire : 13 juin (matin) ; un point sera fait sur les congés payés
- Comité de travail : 13 juin (après-midi) ; 2 personnes par OS. Sujets abordés : primes ; points spécifiques à régler...

La séance est levée à 16 heures 20.

Approuvé en séance plénière le 13 juin 2019.

La Secrétaire du CSE

Madame Pascale GOLFIER

